

Etude fiscale



Etude réalisée le 13 juin 2011 par :

Madame Evelyne REVELLAT

Khepri Finance

A l'attention de :

Mademoiselle Amandine HUBERT

82 rue des Rigoles
75020 PARIS

IMPOT SUR LE REVENU

Synthèse de l'IR
Impôt brut et barème

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

Revenus et charges déclarés
Audit de la déclaration des revenus

DECLARATION N°2044

Revenus fonciers déclarés
SCPI Scellier Bois d'Arcy
Audit de la déclaration des revenus fonciers

IMPOT SUR LE REVENU

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2010.

Impôt sur le Revenu

Mademoiselle Amandine HUBERT, vous êtes née en 1980.

Vous êtes célibataire.

Votre nombre de parts est donc égal à 1,00.

Revenus déclarés	46 288 €
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	42 334 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts	42 334 €
Revenu fiscal de référence	42 334 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	7 134 €
Réductions d'impôt	-1 207 €
Autres imputations (y compris les crédits d'impôt)	- 750 €
VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE	5 177 €

Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 30,00 %.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **26 420 €** et le plafond est de **70 830 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **28 496 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Prélèvements

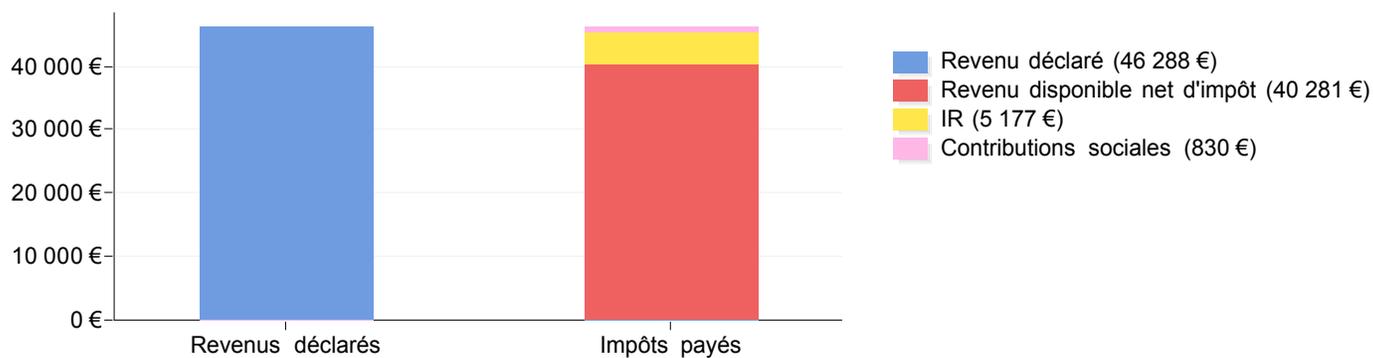
Les revenus du patrimoine perçus en 2010 sont soumis aux contributions sociales de 12,30% : CSG (8,20%), CRDS (0,50%), prélèvement social (2,20%), Contribution additionnelle de solidarité (0,30%) et contribution pour le RSA (1,10%). La CSG payée en 2011 sera déductible, à hauteur de 5,80 points, des revenus de 2011 déclarés en 2012.

Ces contributions sont prélevées par voie de rôle séparé de l'Impôt sur le Revenu et exigibles en fin d'année (novembre 2011).

	CSG	CRDS	Prélèvement social
Revenus fonciers	6 745 €	6 745 €	6 745 €
Base imposable	6 745 €	6 745 €	6 745 €
Taux de l'imposition	8,20 %	0,50 %	3,60 %
Montant de l'imposition	553 €	34 €	243 €
Montant net à payer par voie de rôle			830 €
Montant de la CSG déductible pour l'imposition des revenus de 2011			391 €

Pression fiscale globale

Revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu	46 288 €
Total des revenus disponibles avant impôts	46 288 €
Impôt net à payer (IR)	5 177 €
Contributions sociales (hors prélèvement à la source)	830 €
Total des impôts et taxes	6 007 €
Revenu disponible net d'impôts et taxes	40 281 €
Pression fiscale globale (part des revenus déclarés consacrée aux impôts)	12,98 %



Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

Revenu Net Imposable	42 334 €
Nombre de parts	1,00
Quotient familial	42 334 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 5 963 €	5 963,00 €	0,00 %	0,00 €
De 5 963 € à 11 896 €	5 933,00 €	5,50 %	326,32 €
De 11 896 € à 26 420 €	14 524,00 €	14,00 %	2 033,36 €
De 26 420 € à 70 830 €	15 914,00 €	30,00 %	4 774,20 €
A partir de 70 830 €	0,00 €	41,00 %	0,00 €
Total	42 334,00 €		7 134,00 €

(*) le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

Impôt brut avant plafonnement du quotient familial	7 134 €
Plafonnement du quotient familial	0 €
Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial	7 134 €
Réduction d'impôt et autres imputations	-1 957 €
IMPOT NET A PAYER	5 177 €
Contributions sociales	830 €
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	12,23 %
Taux Marginal d'Imposition (TMI)	30,00 %



Document strictement personnel, concernant l'imposition de Mlle Amandine HUBERT, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS		Vous		
Total des salaires et assimilés		39 543		
Déduction 10 % ou frais réels		-3 954		
Salaires, pensions, rentes nets		35 589		35 589
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				6 745
REVENU BRUT GLOBAL				42 334
... REVENU IMPOSABLE ...				
IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME				7 134
REDUCTIONS D'IMPÔT		Déclaré	Retenu	Réduction
Dons : personnes en difficulté		60	60	45
Dons aux oeuvres		120	120	79
Invest. locatifs (loi Scellier)		39 000	4 333	1 083
TOTAL DES REDUCTIONS D'IMPÔT				-1 207
Impôt sur le revenu net avant corrections				5 927
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS				5 927
Intérêts prêt habitation principale				
Montant déclaré		4 700	Retenu	3 750
Montant du crédit d'impôt calculé				- 750
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				= 5 177
Votre taux d'imposition est de :				12,23 %

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				42 334

REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES				
Investissements SCELLIER (Réduction au taux de 25 %)				
Investissements à reporter en 2012 (revenus 2011)				4 333
Investissements à reporter en 2013 (revenus 2012)				4 333
Investissements à reporter en 2014 (revenus 2013)				4 333
Investissements à reporter en 2015 (revenus 2014)				4 333
Investissements à reporter en 2016 (revenus 2015)				4 333
Investissements à reporter en 2017 (revenus 2016)				4 333
Investissements à reporter en 2018 (revenus 2017)				4 333
Investissements à reporter en 2019 (revenus 2018)				4 333

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

C

1,00

SITUATION DU FOYER CAS PARTICULIER ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES DONT ENFANTS HANDICAPES ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES DONT ENFANTS HANDICAPES ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

RESIDENCE EXCLUSIVE RESIDENCE ALTERNÉE



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de Mlle Amandine HUBERT, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

SUITE DE VOTRE AVIS

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

**Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations d'épargne retraite versées en 2011, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2012 est de :**

Plafond calculé sur les revenus de 2010

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2011

**Vous
3 559**

3 559

PAGE 2/2



Document strictement personnel, concernant l'imposition de Mlle Amandine HUBERT, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

	CSG	CRDS	Prél. Social Cont. Solid. et Cont. RSA	
Revenus fonciers nets	6 745	6 745	6 745	
Base imposable	6 745	6 745	6 745	
Taux de l'imposition	8,20 %	0,50 %	3,60 %	
Total net de l'imposition	553	34	243	830
Montant net à payer				830
<hr/>				
Montant de la CSG déductible prise en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2011			391	
<hr/>				
Le montant des contributions sociales figurant sur le présent avis est versé à la Sécurité Sociale et à différents organismes sociaux.				
<hr/>				

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

Revenus et charges déclarés

Votre Impôt sur le Revenu a été calculé en fonction des données présentées ci-dessous.

Votre foyer fiscal

Vous	
Mademoiselle HUBERT Amandine	
Nom de naissance : HUBERT	
Date de naissance : 21/11/1980	
Lieu de naissance. Département : 92	
Lieu de naissance. Commune : MEUDON LA FORET	

Adresse au 1er janvier 2011	
N° et Rue : 82 rue des Rigoles	
Code postal : 75020	
Commune : PARIS	
A ce domicile, vous êtes... : propriétaire	

Date et lieu de signature	
Vous déposez également une déclaration n° 2042 C	

Situation du foyer fiscal		
Vous êtes célibataire	C	OUI

Traitements, salaires

Traitements, salaires		
Mlle Amandine HUBERT		
Revenus d'activité	1AJ	39 543 €

Autres revenus

Revenus fonciers		
Revenus fonciers	4BA	6 745 €
Vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	4BZ	OUI

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt		
Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté	7UD	60 €
Dons aux oeuvres reconnues d'utilité publique ou fiscalement assimilées en matière de dons	7UF	120 €
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale (taux 20 %)	7VZ	4 700 €

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt		
Dispositif Scellier (réduction au taux de 25 %) - Souscription au capital de SCPI en 2010	7HJ(2)	39 000 €
Dispositif Scellier (réduction au taux de 25 %) - Total des investissements	7HJ	39 000 €

DÉCLARATION DES REVENUS 2010

10



Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 30 mai**.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case

Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre

Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP

Votre n° fiscal

N° fiscal de votre conjoint

VOTRE ÉTAT CIVIL

	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
Nom	HUBERT					
Nom de naissance	HUBERT					
Prénoms	Amandine					
Date de naissance	21/11/1980					
Lieu de naissance	DEPT 92	COMMUNE MEUDON LA FORET	PAYS	DEPT	COMMUNE	PAYS
Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case <input type="checkbox"/>						

VOTRE ADRESSE AU 1ER JANVIER 2011

Adresse	N° ET RUE 82 rue des Rigoles	CODEPOSTAL 75020	COMMUNE PARIS			
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/>	LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE		

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2010	Indiquez votre adresse au 1er janvier 2010 et la date du déménagement :	DATE ▶				2010
Adresse	N° ET RUE	CODEPOSTAL	COMMUNE			
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/>	LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE		
Déménagement en 2011	Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :	DATE ▶				2011
Adresse	N° ET RUE	CODEPOSTAL	COMMUNE			
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/>	LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE		

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case OUI

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À	Le	Tél. :
		Mél. :
		<p>Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet <input type="checkbox"/> OUI</p> <p><small>En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.</small></p>

SERVICES GESTIONNAIRES	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION
------------------------	--------------------------------------	------------------------------------

VOS REVENUS

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS		CONJOINT		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité.....	1AJ	39 543	1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI	COCHEZ>	1BI	COCHEZ>	1CI	COCHEZ>	1DI	COCHEZ>
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU		1BU		1CU		1DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2010.....	1AX	COCHEZ>	1BX	COCHEZ>	1CX	COCHEZ>	1DX	COCHEZ>
Si non, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV		1BV		1CV		1DV	

y compris heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Montant du RSA "complément d'activité".....	1BL		1CB		1DQ	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS		CONJOINT		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Total des pensions, retraites, rentes.....	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions alimentaires perçues.....	1AO		1BO		1CO		1DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW		1BW		1CW		1DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %.....	2DA	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE	

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	2DC	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TR	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG			
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH			
Frais venant en déduction.....	2CA			
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB			
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG			
Déficit des années antérieures non encore déduits.....	2AA ⁰⁶	2AL ⁰⁷	2AM ⁰⁸	2AN ⁰⁹
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM			

3 | PLUS VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18 % *si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830 €. Voir notice*

Plus-value.....	3VG		Perte 2010.....	3VH	
-----------------	-----	--	-----------------	-----	--

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX *quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010*

Plus-value.....	3VT		Perte 2010.....	3VU	
-----------------	-----	--	-----------------	-----	--

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SPS

Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19 %. *Voir notice*..... 3VV

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE	
--	-----	--

Adresse de la location

Revenus fonciers imposables.....	4BA	6 745
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration 2044 spéciale, cochez la case.....	4BZ	COCHEZ> <input checked="" type="checkbox"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX	
---	-----	--

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.*

VOS CHARGES

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine			6DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI	1 ^{ER} ENFANT	6GJ	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	1 ^{ER} ENFANT	6EM	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>			6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>)			6GU	
Déductions diverses			6DD	

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PRÉFON, COREM ET CGOS)

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
Cotisations versées en 2010 au titre d'un PERP, PRÉFON, COREM et CGOS.....	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations en 2010 (PRÉFON, COREM et CGOS).....	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction.....	6PS	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			6QR COCHEZ>
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes.....			6QW COCHEZ>
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et versements à un PERCO en 2010.....	6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT *Le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs*

Dons				
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 513€</i>) ⓘ.....		7UD	60	7UE
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>) ⓘ.....		7UF	120	7UG
- Retours d'années antérieures.....	7XS ⁰⁵	7XT ⁰⁶	7XU ⁰⁷	7XV ⁰⁸
				7XY ⁰⁹
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ.....	7AC	7AE	7AG	7AH
	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE	
Nombre d'enfants poursuivant leurs études				
- Enfants à charge.....	7EA	7EC	7EF	7EG
	COLLÈGE	LYCÉE	ENS. SUP.	
- Enfants à charge en résidence alternée.....	7EB	7ED	7EG	7EH
	COLLÈGE	LYCÉE	ENS. SUP.	
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{ER} janvier 2010 ⓘ.....				
- Enfants à charge.....	7GA	7GB	7GC	7GD
	1 ^{ER} ENFANT	2 ^E ENFANT	3 ^E ENFANT	
- Enfants à charge en résidence alternée.....	7GE	7GF	7GG	7GH
	1 ^{ER} ENFANT	2 ^E ENFANT	3 ^E ENFANT	

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ.....				
- En 2010, vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié/pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi.....				7DB
- Vous êtes retraité ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....				7DF
- En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile.....				7DQ COCHEZ>
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %				7DG COCHEZ>
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....				7DL

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ.....				7GZ
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes		7CD	1 ^{RE} PERSONNE	7CE
				2 ^E PERSONNE
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale ⓘ.....				
- Acquisition d'ascenseurs électriques à traction				7WI
- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées				7WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques				7WL
Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale ⓘ.....				
- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case.....				7WE COCHEZ>
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % voir notice				7WQ
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % voir notice				7WH
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % voir notice				7WK
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % voir notice				7WF

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

- Logements anciens. Logements neufs acquis ou construits avant le 1 ^{ER} janvier 2010 : . première annuité				7VY
. annuités suivantes				7VZ
				4 700
- Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1 ^{ER} janvier 2010				7VW
- Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1 ^{ER} janvier 2009.....				7VX

8 | DIVERS

Élus locaux indemnisés de fonction soumises à la retenue à la source	8BY	VOUS	8CY	CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré.....			8UT	
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. déclaration n° 2047				
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....				8TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....				8TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....				8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>				8FV COCHEZ>
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats				8TT COCHEZ>
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre				8UU COCHEZ>

Audit de la déclaration des revenus

- Les formulaires édités par Premis plus sont acceptés par l'administration conformément au BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002. Ils doivent être complets et lisibles. Si possible, imprimez-les en couleur. Pensez à signer le ou les formulaires (y compris les déclarations n°2042 C et n°2042-IOM s'il y a lieu) et à agraffer l'ensemble des feuillets que vous glisserez à l'intérieur de la déclaration préremplie, reçue à votre domicile.
- Vous devez déposer une déclaration n°2042 C. N'oubliez pas de signer cette déclaration 'complémentaire'.
- Vous possédez un ou plusieurs postes de télévision. La contribution à l'audiovisuel public vous sera adressée en même temps que l'avis de taxe d'habitation de votre résidence principale et devra être acquittée dans les mêmes délais. Pour 2010, cette contribution s'élevait à 123 € (ou à 79 € pour les résidents dans les DOM).
- Vous avez déclaré des revenus d'activité salariée. Pour déterminer le montant de la prime pour l'emploi à laquelle vous pouvez éventuellement prétendre, précisez s'il s'agit d'un temps plein sur l'année ou, dans le cas contraire, indiquez le nombre d'heures rémunérées dans l'année (y compris les heures supplémentaires exonérées).
- Revenus fonciers : n'oubliez pas de joindre votre déclaration des revenus fonciers (imprimé n°2044 ou n°2044 spéciale).
- Vérifiez que vous n'avez pas oublié de reporter cette année le montant de CSG déductible payé en 2010 sur vos revenus du patrimoine de 2009. Ce montant est généralement prérempli sur la déclaration n°2042 que vous a adressée l'administration.
- Vous avez fait des dons à des oeuvres d'intérêt général. Ces versements ouvrent droit à une réduction calculée au taux de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Dons aux organismes autres que les associations d'aide aux personnes en difficulté : vous devez joindre à votre déclaration le ou les reçus qui vous ont été remis par les organismes bénéficiaires.
- Les dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôt dans la limite de 513 €. Si vous avez versé davantage, le surplus sera automatiquement reporté ligne 7UF pour vous faire bénéficier d'une réduction d'impôt, calculée au taux de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Dons aux associations d'aide aux personnes en difficulté : vous devez joindre à votre déclaration le ou les reçus qui vous ont été remis par les organismes bénéficiaires.
- Vous avez déclaré des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de votre résidence principale. Vous devez pouvoir présenter à tout moment à l'Administration certains documents tels que l'acte d'acquisition du logement, les échéanciers de remboursement ainsi que tout document permettant d'établir que les dépenses supportées au titre des intérêts d'emprunt ont été engagées dans le cadre de l'acquisition du logement affecté à leur habitation principale. Si vous avez acquis votre résidence principale en VEFA, il conviendra alors de fournir l'acte authentique d'acquisition du terrain nu, les mémoires des entrepreneurs et architectes et la déclaration d'ouverture de chantier.
- Votre revenu de référence est égal à 42 334 €. Ce revenu sert à déterminer les éventuels exonérations ou allègements de taxe d'habitation et de taxe foncière.
- Avant d'envoyer votre déclaration n°2042 à votre centre des impôts, veillez à renseigner votre numéro FIP pour faciliter le rapprochement entre les acomptes, ou mensualités, payés et l'impôt dû.
- Avant d'envoyer votre déclaration n°2042 à votre centre des impôts, veillez à renseigner votre numéro fiscal.
- Vous allez acquitter sur les revenus de 2010 un montant de CSG de 553 € dont 391 € seront à déduire lors de l'imposition des revenus de 2011. N'oubliez pas de reporter ce montant sur la déclaration que vous rédigerez en 2012.
- Les fac-similés d'avis d'imposition et d'avis de contributions sociales imprimés par Premis plus sont strictement personnels et n'ont aucune valeur juridique. Dans vos démarches ou vos relations avec les tiers, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux avis d'imposition qui vous sont adressés par votre perception.

DECLARATION N°2044



Revenus fonciers déclarés

Désignation du déclarant

Mademoiselle Amandine HUBERT
Vous demeurez au 82 rue des Rigoles 75020 PARIS.

Synthèse des revenus fonciers

Propriétés rurales et urbaines (propriétés ordinaires, dispositifs Borloo, Robien, Besson, Périssol ...)	
Revenus bruts	13 950 €
Frais et charges (hors intérêts d'emprunt)	4 205 €
Intérêts d'emprunt	3 000 €
BENEFICE (+) ou DEFICIT (-) DES PROPRIETES RURALES ET URBAINES	6 745 €
REVENU NET FONCIER	6 745 €

Reports sur la déclaration n°2042

4. REVENUS FONCIERS		
Revenus de 2010	4BA	6 745 €
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	0 €
Déficit imputable sur le revenu global	4BC	0 €
Vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	4BZ	Oui
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD	0 €

Caractéristiques

Vous avez choisi l'option pour la déduction spécifique dans le cadre du dispositif " Scellier secteur intermédiaire " .

Adresse : Rue Romy Schneider 78390 BOIS D'ARCY

Date d'acquisition : 25-6-2010

Date d'achèvement : 27-7-2010

Nombre de locaux dans l'immeuble : 1

Constitution du revenu ou déficit

RECETTES		
Immeubles donnés en location		
Loyers (ou fermages) bruts encaissés	211	13 950 €
TOTAL DES RECETTES : lignes 211 à 214	215	13 950 €
FRAIS ET CHARGES		
Autres frais de gestion : 20 € par local	222	20 €
Déductions spécifiques	228	4 185 €
Taux de déduction		30 %
TOTAL DES FRAIS ET CHARGES : lignes 221 à 230 - ligne 231	240	4 205 €
Intérêts d'emprunt	250	3 000 €
REVENUS FONCIERS TAXABLES		
Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	261	6 745 €
BENEFICE (+) OU DEFICIT (-) : ligne 261 + ligne 262	263	6 745 €



10401

Déclaration spéciale des revenus fonciers 2010

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Votre état civil et votre adresse

Nom et prénoms

HUBERT

Adresse complète du domicile

Amandine
82 rue des Rigoles
75020 - PARIS

110 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf 30 %	Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt.amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt.amortissement
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1*	
Immeuble 2*	
Immeuble 3*	
Immeuble 4*	
Immeuble 5*	
Immeuble 6*	

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs «Robien classique», «Robien recentré» ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Votre signature

Dater et signez ci-contre

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Dispositifs							Nom et prénom du locataire
	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt.amort.	
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

Nombre de locaux

1

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	13 950		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	13 950		

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)			
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance			
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2010 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215	4 185		
229 Déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)			
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
230 Provisions pour charges payées en 2010			
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2009			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à ligne 230 - ligne 231	4 205		
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)	3 000		
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	6 745		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	6 745		

200 Vos propriétés rurales et urbaines

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

25/06/2010

Rue Romy Schneider - 78390 - BOIS D'ARCY

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux

Total des lignes à reporter page 6

211
212
213
214
215

F 13 950

221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
240
250

G 4 205

H 3 000

261
262
263

I

J 6 745

400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux *(suite de la première page)*

401 Détail par poste et catégorie d'immeubles

Secteurs sauvegardés
ou assimilés

*Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95*

Revenus bruts

4A

Frais et charges *(sauf intérêts d'emprunts)*

4B

Intérêts d'emprunts

4C

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4D

410 Immeubles spéciaux

411 Catégories et caractéristiques des propriétés *(cochez les cases qui correspondent à votre cas)*

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

420 Recettes

Immeubles donnés en location

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilés

*Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95*

Nombre de locaux

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

430 Total des recettes : lignes 421 à 423

4E

440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : **20 € par local**

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration *(et remplir la rubrique 600)*

445 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés *(et remplir la rubrique 600)*

446 Dépenses de grosses réparations *(nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)*

447 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

448 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

449 Indemnités d'éviction, frais de relogement

450 Taxes foncières et taxes annexes de 2010

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes spécifiques

451 Déductions spécifiques *(sous certaines conditions, voir notice)*

10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 430

Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

452 Provisions pour charges payées en 2010

453 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2009

454 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454

4F

460 Intérêts d'emprunt *(et remplir la rubrique 610)*

4G

470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 - ligne 454 - ligne 460

Vos immeubles spéciaux

Monuments historiques

Nues-proprétés

Nom et adresse des sociétés

5E

5N
5O
5P

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

2 Monuments historiques

3 Nues-proprétés

Total des lignes
à reporter page 6

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421
422
423
430

441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
460

5J
5L

470

5M

5S

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1 €
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	6 745 €
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5E + 5P des pages 4 et 5 €
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5 €
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	6 745 €

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case 4BA, • 4 de la déclaration n°2042.

En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2009	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2010
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2000 € € €
2001 € € €
2002 € € €
2003 € € €
2004 € € €
2005 € € €
2006 € € €
2007 € € €
2008 € € €
2009 € € €
2010 € € €

651	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2009 €	<i>Montant à reporter case 4BD, • 4 de votre déclaration n°2042</i>
-----	--	---------	---

660	Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (investissements réalisés à compter du 1/01/2009) €	<i>À reporter case 4BY, • 4 de votre déclaration n°2042 C</i>
-----	---	---------	---

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I) €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H) €	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C + G) €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous
705	Résultat net : lignes (702 - 703 - 704) €	

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	<i>Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702</i>		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	<i>Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702</i>		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702] €	A reporter case 7B ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E) €	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 5L + 5O) €	
723	Total des cases (5J + 5N) €	
724	Total des cases (4B + 4F) €	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.
725	Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724) €	

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	<i>Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721</i>		
727	Différence des lignes (721 - 722 - 723)		
728	<i>Si la ligne 727 est négative</i> Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	<i>Si la ligne 727 est positive</i> Reportez le montant de la ligne 725 en case 7H ci-dessous		
730	<i>Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721</i>		
731	Différence des lignes (721 - 722) €	A reporter case 7E ci-dessous.
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
740	Monuments historiques (Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)		
741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5 €	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global	
				Report de 7C + 7F dans la limite de 10700 € ⁽¹⁾ ⁽²⁾
761 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B €	7C € €
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés Nues propriétés	7D €	7E €	7F €	7H €
763 Monuments historiques	7I €			7J €
764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	6 745 € € € €
	À reporter case 4BA, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case 4BB, • 4 de votre déclaration n°2042		À reporter case 4BC, • 4 de votre déclaration n°2042

⁽¹⁾ ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire.

⁽²⁾ Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessous.

Audit de la déclaration des revenus fonciers

- Conformément au BOI n° 5 N-1-02, vous pouvez imprimer la déclaration n°2044 et la transmettre à votre centre des impôts à compter du 26 avril 2011. Vous devez cependant vérifier attentivement le formulaire imprimé et ne pas oublier de le signer.
- De même, avant l'envoi, vérifiez que les formulaires communiqués à votre centre des impôts sont parfaitement lisibles. N'hésitez pas à faire quelques ajustements de mise en page avant d'imprimer : il est par exemple recommandé d'imprimer les déclarations en couleur et de réduire les marges à leur minima.
- Vous détenez, directement ou par l'intermédiaire de sociétés, des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement (dispositifs Borloo neuf, Robien et Robien ZRR classique, ou recentré, Besson neuf ou Périssol) ou des immeubles en nue-propriété, classés monuments historiques ou situés dans un secteur sauvegardé (ou assimilé) : vous devez donc souscrire une DECLARATION n°2044 SPECIALE.
- Pour chaque immeuble loué, conservez les factures et états de répartition des charges établis par les syndicats ou gérants : vous devez pouvoir justifier, sur demande du service des impôts, des sommes portées en déduction.
- Si vous avez changé de locataire en cours d'année, vous devrez indiquer sur papier libre l'identité des locataires successifs.

SCPI Scellier Bois d'Arcy

- Dispositif Scellier dans le secteur intermédiaire : pour les baux conclus en 2010, le loyer mensuel, charges non comprises, ne doit pas excéder 17.38 €, 12.08 € ou 9.88 €/ m² selon que le logement est donné en location respectivement en zone A, B1 ou B2.
- Dispositif Scellier dans le secteur intermédiaire : les ressources du locataire ne doivent pas excéder certains plafonds qui sont fixés par le décret en vigueur au jour de la signature du bail. Ces plafonds dépendent de la localisation géographique du logement ainsi que de la situation familiale du locataire.
- Pour bénéficier de la réduction Scellier, n'oubliez pas de joindre une copie du bail, ainsi qu'une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des locataires (avant-dernière année précédant la signature du contrat de location). Vous devez également joindre une note présentant votre identité et adresse, des informations sur le logement (adresse, date d'acquisition ou achèvement, date de première location, surface), le montant du loyer mensuel, l'engagement de location, les modalités de calcul de la réduction.
- Frais de gestion : ces frais sont déductibles pour un montant forfaitaire de 20 € par local. Ils représentent notamment les frais de correspondance, de déplacement et de téléphone ainsi que les dépenses d'acquisition de matériels, d'outillages, de mobilier de bureau, ou encore, les frais éventuels d'enregistrement des baux et actes de location.
- Vous avez déduit des intérêts d'emprunt : sont déductibles les intérêts payés en 2010 au titre des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration d'un immeuble ou pour sa conservation. Sont entre autres déductibles les frais d'emprunts, commissions et agios, et les frais de constitution des dossiers... En cas de souscription d'emprunts se substituant aux emprunts initiaux, les intérêts déductibles sont limités à ceux correspondant au capital restant dû de l'emprunt initial et à ceux qui étaient prévus sur l'échéancier initial.
- Vous avez déduit des intérêts d'emprunt : vous devez renseigner le cadre 'Intérêts d'emprunts' pour que les déclarations éditées par Premis plus soient admises par les services fiscaux. Vous pouvez utiliser pour cela la liste des intérêts d'emprunt intégrée à votre application. Dans le cas d'un emprunt se substituant à l'emprunt initial, vous devez notamment préciser à quel prêt le nouveau se substitue.
- Le revenu net foncier de cette propriété est égal à 6 745 €.